



Déclaration liminaire, CDEN 10 février 2025, 1^{er} et 2d degré.

Monsieur le vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Alors que vient d'arriver rue de Grenelle, la sixième ministre de l'Éducation nationale en deux ans, il y a néanmoins des choses qui ne varient pas : d'abord l'insuffisance des moyens alloués à l'école publique en Seine-Saint-Denis, mais également le front qui s'est constitué avec la mobilisation pour exiger un plan d'urgence pour le 93. C'est la raison pour laquelle, élu.es de la FSU 93, de la CGT éduc'action 93 et de Sud éducation 93, nous avons fait le choix de vous présenter aujourd'hui une déclaration liminaire intersyndicale. Alors que l'école est à un point de bascule et que l'indigence des moyens alloués à notre département ne permet même pas de compenser la hausse démographique, nous ne pouvons qu'allier nos forces pour dénoncer à la fois des modalités de fonctionnement peu respectueuses des organisations syndicales et des moyens clairement insuffisants pour permettre à l'école publique de mener à bien sa mission dans notre département.

En l'état, les annonces constantes et la valse des ministres sont la conséquence de l'irresponsabilité du Président de la République et de ses premiers ministres successifs qui refusent de rompre avec un modèle largement battu dans les urnes lors des élections législatives. Les projets de PLF et PLFSS du gouvernement Barnier, abandonnés avec la censure en décembre dernier étaient une énième provocation à l'encontre de l'ensemble de la population, et donc de nos élèves, mais aussi des enseignants.es de l'école publique. Après des semaines de discussions, le budget est loin d'être adopté mais les arbitrages ont été rendus lors du CSAMEN: les 2 jours de carence supplémentaires, les 4000 suppressions de postes, le DNB barrage pour entrer en seconde et les groupes de besoins en 4ème/3ème ont été abandonnées. Doit-on pour autant se réjouir ? Ces annonces sont à mettre au crédit des mobilisations des collègues et des alertes syndicales mais nous sommes pourtant encore loin du compte. D'autant que le Sénat, composé de représentant.es qui semblent tout ignorer de la mission de service public de l'école ont vite fait d'enterrer les maigres concessions du gouvernement et de revenir à la suppression des fameux 4000 postes. En outre, la baisse de l'indemnisation des congés maladie des agent.es public.ques devrait être maintenue. A l'heure où les risques psycho-sociaux et les conséquences du néomanagement public se font sentir avec plus de force dans nos établissements, le gouvernement fait donc le choix conscient et assumé de punir les malades. L'école va mal, ses agent.es aussi – en témoignent la multiplication des signalements de souffrance au travail via la FSSSCT – et alors que la crise de recrutement bat son plein, tout semble fait pour déclarer la guerre aux personnels

d'enseignement et d'éducation. Jusqu'au simulacre de « conclave » sur la réforme des retraites, qui sont une nouvelle marque de mépris, alors que le retour de la retraite à 60 ans et l'abrogation de la réforme des retraites ont déjà été largement plébiscités par une large partie de la population dans la rue comme dans les urnes.

Mais nos collègues ne sont pas les seul.es à subir l'irresponsabilité de nos dirigeants, et nos élèves, transformé.es en chair à patrons dès leur plus jeune âge, notamment avec la mascarade des stages de 2nde, subissent de plein fouet l'idéologie néolibérale qui préside aux orientations budgétaires et politiques du Ministère de l'éducation. Ainsi, les groupes de niveau de 6ème/5ème, dont la mise en place s'est traduite par un échec cuisant dans notre département, et qui consistent en un outil de tri social de nos élèves insupportable pour une grande majorité de nos collègues, sont pour l'instant conservés.

Pour les élèves comme pour les enseignant.es, c'est donc la règle du « marche ou crève » qui s'applique, dans un cynisme insupportable de notre ministère. Il est indispensable de rappeler qu'il faudrait créer 10000 postes dans le second degré à l'échelle nationale pour retrouver le taux d'encadrement de 2017. Mais également que d'autres choix budgétaires que l'austérité et le sacrifice des élèves comme des agent.es sont possibles – notamment en adoptant une meilleure répartition des richesses et des profits.

L'École publique, aujourd'hui, tient par un fil : celui de l'engagement des personnels. Mais il serait irresponsable et cynique de ne compter que sur les agent.es pour pallier les graves manques structurels et financiers auxquels nous faisons face. Il est impératif que des actes forts viennent compléter les discours pour enrayer une situation devenue critique.

De façon plus générale, les défis sont nombreux. Depuis 2017, nous assistons à une brutalisation croissante du dialogue social dans l'Éducation nationale. Des réformes imposées contre l'avis des instances représentatives, des suppressions de postes, une absence de revalorisation salariale et une surcharge croissante des personnels ont conduit à une perte de confiance profonde entre les actrices et les acteurs de l'École et leur ministère. Le dernier budget présenté, bien qu'amendé, reste largement insuffisant pour répondre aux besoins colossaux de notre système éducatif. Les suppressions de postes, le manque de moyens, l'alourdissement des charges et la précarisation des personnels alimentent une crise systémique.

Mais le néolibéralisme n'a pas fait que détruire l'école publique, il a aussi fait le lit de l'extrême droite et de ses discours de fracture sociale. Le gouvernement Bayrou est majoritairement composé de ministres favorables aux idées d'extrême droite voire qui les défendent – on peut ici évoquer le ministre de l'Intérieur adoubant publiquement un collectif raciste identitaire et s'attaquant à un groupe de défense antifasciste, la ministre des solidarités et des Familles issue de Manif pour tous, la ministre de l'Égalité qui se répand en discours transphobes... jusqu'au premier Ministre lui-même qui reprend la rhétorique nauséabonde de l'extrême droite pour évoquer le fait que les apports étrangers ne doivent pas dépasser une « proportion » et évoque une « submersion » qui fait qu'on ne reconnaîtrait plus son pays. Mais outre les personnes, les projets de loi « visant à restaurer l'autorité de la justice sur les mineurs délinquants et leurs parents » ou encore le projet de loi immigration qui institutionnalise la précarisation et la criminalisation des étranger.es en France, non seulement sont d'une rare violence et sont empreints d'une idéologie fascisante mais semblent mettre nos élèves en ligne de mire de politiques racistes et discriminatoires. Dans ce contexte, il est fondamental de rappeler le rôle de l'école publique, qui se doit d'accompagner, de former mais aussi de protéger nos élèves

et d'œuvrer pour la réussite et l'émancipation de toutes et tous. Alors que le gouvernement semble oublier le sens et les objectifs du service public d'éducation, nous réaffirmons notre opposition sans faille à toute idéologie raciste, d'extrême droite, et nous veillerons à en protéger nos élèves.

A l'occasion de ce CDEN, il nous faut analyser les moyens alloués au département le plus pauvre de la France hexagonale pour la rentrée 2025 après une mobilisation historique l'année dernière.

Dans le second degré, nous ne doutons pas que le rectorat de Créteil mettra en avant un effort jugé probablement historique avec la création de 72 ETP... Sur le papier, cela ressemble à une avancée non négligeable, mais cela ne résiste malheureusement pas à l'épreuve de l'analyse et des comparatifs. Car dans les faits, les seuils sont en augmentation et ne sont même pas respectés dans certains collèges. Car dans les faits, le E/D augmente et le H/E stagne. Car dans les faits, avec pourtant 670 élèves en plus par rapport à l'année dernière, vous prévoyez de créer seulement 6 divisions. Et donc dans les faits, rien ne semble présager une amélioration des conditions de travail pour les personnels et les élèves.

La hausse significative des heures pour les groupes de niveaux nous questionne. S'agit-il de nouveau de tenter d'imposer une réforme rejetée par les personnels et dont le Conseil d'État a reconnu qu'elle dégradait les conditions de travail tout en dépossédant le conseil d'administration de son caractère décisionnaire ? Ce serait une nouvelle provocation alors que seulement 1 collège sur 10 dans le département a organisé le tri social des élèves en 6ème et en 5ème, en mettant en place les groupes de niveaux à la dernière rentrée scolaire.

Le volant d'heures attribué pour l'approfondissement en 4ème et 3ème est dérisoire et va contribuer à maximiser l'autonomie des établissements et la concurrence entre les équipes – soit à accroître les inégalités entre élèves et à fouler au pied, de nouveau, la compétence des CA.

Il est grand temps d'utiliser toutes ces heures et d'autres (dispositif devoirs faits par exemple) pour répondre aux demandes des personnels : diminuer les effectifs par classe, et permettre d'améliorer les conditions d'études de toutes nos élèves, partout.

Alors que nous attendions de votre part une attention particulière pour notre département, le compte n'y est pas.

Nous ne pouvons éluder non plus le plan mixité du département. Annoncé à grands renforts de communication et de relais médiatiques complaisants, le voilà réduit à 47h pour 10 établissements bien loin des 2500 h annoncées.

- 10 collèges ont intégré le plan d'attractivité en septembre 2024.

- 14 établissements devaient rejoindre ce plan à la rentrée 2025 : AUBERVILLIERS (Gisèle Halimi, Rosa Luxembourg, Henri Wallon), LA COURNEUVE (Jean Vilar, 4e Collège), LE BLANC MESNIL (René Descartes), MONTREUIL (Oum Kalthoum, Solveig Anspach), NOISY LE SEC (Françoise Heritier), PANTIN (Jean Lolive) SAINT DENIS (Henri Barbusse, Iqbal Masih), SAINT OUEN (Jules Michelet), VILLEMOMBLE (Jean de Beaumont).

Il paraît aujourd'hui évident que ce n'est pas ainsi que nous pourrions combattre les inégalités sociales. Mais admettons et lisons ensemble les objectifs de ce plan sur 3 ans :

- Améliorer l'attractivité de 40 collèges.

- Pilotage conjoint entre les équipes éducatives, les parents délégués, les villes, les principaux de collège.
- L'Académie de Créteil finance des heures supplémentaires (2.500), le remplacement des enseignants absents.
- Le Département remplace ses agents absents, finance l'entretien et la rénovation, ainsi que les projets pédagogiques et culturels

Ces deux derniers points ont tout de même de quoi étonner. Ce sont donc ces 40 collègues "élus" qui auront le grand honneur de voir les enseignant.es et leurs agent.es remplacés, leurs établissements entretenus voire même rénovés ?! Que vont donc faire les 100 autres collèges pendant ce temps ? Sans doute attendre que les plafonds tombent sur les têtes des élèves et des personnels... Pour rendre les établissements d'éducation prioritaire plus attractifs pour les populations plus favorisées qui se tournent vers l'enseignement privé, il faudrait d'abord baisser le nombre d'élèves par classe, recruter des personnels à hauteur des besoins et sous statut, et financer véritablement l'offre de formation.

Ce projet met en lumière toute la dynamique de destruction du service public d'éducation en rendant tout à fait exceptionnel ce qui devrait être fait dans tous les établissements scolaires. Refuser le tri social de nos élèves, c'est affirmer que toutes et tous doivent non seulement bénéficier de conditions d'études dignes mais que l'attractivité et l'abondement en moyens doivent se généraliser. A l'heure où il pleut dans les salles, où les effectifs explosent et où les conditions d'apprentissage sont plus que dégradées, nous vous enjoignons à ne pas oublier le reste des élèves et des établissements qui ne demandent, elles et eux aussi, qu'à bénéficier de l'attention du conseil départemental et du rectorat pour leur permettre d'étudier dans de meilleures conditions. Le service public n'a que faire de l'attractivité, et devrait commencer par remplir sa mission au service des usager.es : fournir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage et investir dans leur scolarité et leur avenir.

Les représentant-es du personnel ont appris par hasard que les postes de la nouvelle école de Tremblay, direction et enseignant-es, sont TOUS des postes profilés. A aucun moment cela n'a été présenté officiellement en instance. Est-ce cela la notion du dialogue social ? Comment le projet d'une municipalité peut à ce point entraîner une dérèglementation statutaire quant aux affectations dans une école de 7 classes hors éducation prioritaire. Aucune école du département n'a de poste enseignant de classes banale profilé. La mairie a certainement un projet ambitieux mais est-ce seulement dans cette école que l'on travaille sur : se respecter/respecter les autres, devenir un citoyen éclairé et libre, protéger son environnement. De plus comment peut-on parler sans problème de co-enseignement PE/Animateur sur les temps de classe. Nous ne pouvons laisser passer une telle décision qui est la porte ouverte à un mode de gestion des personnels substituant l'individualisation aux règles statutaires de la fonction publique. Nous exigeons que les collègues aient une information concernant le fonctionnement de cette école mais qu'aucun poste ne soit profilé.

A Pantin, l'ouverture de la nouvelle école du canal a été annoncée par la municipalité unilatéralement, une semaine avant les réunions du CSA SD, mettant les équipes pédagogiques des écoles concernées par une modification de la carte scolaire du SUD de la ville, devant le fait accompli de suppressions de classes importantes pour leurs écoles entraînant la déstabilisation des équipes et de la perte de décharge pour les directions. Si les mesures validées au CSA, ont revu à la baisse les projets de suppression de classe dans certaines écoles, il n'en reste pas moins qu'à terme, l'ouverture de cette école avec le nombre de classe

annoncée par la municipalité de Pantin se fera au détriment des structures et des équipes pédagogiques des écoles environnantes. C'est inadmissible.

Nous rappelons que la baisse démographique ne doit pas être un prétexte pour des fermetures de classes, mais une opportunité pour réduire les effectifs et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves comme celles de travail des enseignant·es.

Dans l'académie de Créteil, la perte de 30 postes qui se traduit par une dotation négative de - 13 postes pour le 1er degré aggrave encore la situation. En Seine-Saint-Denis, cette suppression conduit à des nombreuses fermetures de classes (247) et une surcharge des effectifs, ce que nous refusons catégoriquement, fermetures pour permettre la création de postes revendiqués par le Plan d'Urgence 93.

Les 80 postes créés pour la brigade de remplacement se font au détriment du nombre d'élèves par classe. De plus, nous revendiquons que tous les postes de la Brigade départementale ne soient pas fusionnés sous une seule et même appellation. Nous refusons la fermeture des 140 postes de BD REP+. Il faut maintenir les BD REP+ pour pérenniser la formation REP+ soumise à un décret.

Répondre aux besoins spécifiques des élèves

Les priorités affichées par le ministère, telles que l'amélioration des taux d'encadrement, l'inclusion scolaire, et l'équité territoriale, ne peuvent rester des discours. En Seine-Saint-Denis, ces besoins sont particulièrement criants :

- Élèves en situation de handicap : avec seulement la création de 4 unités externalisées, nous exigeons la création d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) supplémentaires, adaptées à la hausse des besoins et des structures de soin.

- UPE2A : la création de 6 postes d'UPE2A est insuffisant. Il est impératif de doter les dispositifs d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivé·es de moyens suffisants pour garantir leur scolarisation et leur réussite.

- AESH : le recrutement et la titularisation massive des Accompagnant·es des Élèves en Situation de Handicap est une priorité. Elles et ils doivent bénéficier d'un statut pérenne, d'une rémunération décente et de conditions de travail dignes.

Ces revendications s'inscrivent dans le cadre plus large d'un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis.

Les réformes imposées récemment, notamment les dispositifs du "Choc des savoirs", vont à l'encontre d'une École publique émancipatrice et égalitaire. Nous dénonçons :

- des programmes scolaires en cycle 1 et 2 totalement rétrogrades.

- La généralisation des évaluations nationales standardisées.

- La pression mise sur les équipes du 1er degré concernant leur pratique professionnelle.

- Les groupes de niveaux, qui accentuent les inégalités scolaires.

- La surcharge des classes et les suppressions d'heures d'enseignement qui nuisent aux apprentissages.

- Les réformes du lycée professionnel, qui fragilisent les élèves les plus vulnérables et dégradent les conditions de travail des personnels.

Nous rappelons que les progrès du système éducatif passent nécessairement par un financement suffisant, une augmentation des salaires pour renforcer l'attractivité des métiers, et une réduction des effectifs par classe.

La situation dans notre département est critique.

L'éducation de nos élèves et les conditions de travail de leurs enseignant·es et encadrant·es ne peuvent être sacrifiées à des considérations purement budgétaires. Nous continuerons d'agir concrètement pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles et établissements de notre département.

Cette instance est aussi le lieu et le moment pour vous part de notre très grande inquiétude sur la question du bâti scolaire. Depuis septembre, de trop nombreux exemples d'établissements en très mauvais états sont venus nous rappeler qu'il est dangereux pour nos collègues d'enseigner et pour nos élèves d'étudier : des écoles ont été inondées à Aubervilliers, le plafond (dalles et structure) s'est complètement effondré dans une salle du collège Roger Martin du Gard à Épinay sur Seine, établissement qui cumule les dégâts de façon quasi quotidienne. Enfin, nous n'oublions pas le drame qui s'est déroulé au collège Joliot Curie de Stains : une collègue a été hospitalisée en urgence suite à la chute d'une fenêtre. Cela nous rappelle que nos collègues et nos élèves sont en danger grave et permanent dans ces établissements délabrés. Il est indispensable et vital que les collègues puissent travailler en toute sécurité. Au-delà, nous attendons une amélioration de la communication auprès des collègues

Si la question de la resectorisation abordée ce jour demeure essentielle, elle ne peut masquer le manque de places dans les établissements du second degré. Il nous semble donc important en séance aujourd'hui de pouvoir avoir des informations quant aux perspectives de constructions de collège dans les années à venir. Enfin, à ce sujet, nous rappelons que la concertation et le respect des exigences issues de ces mêmes concertations sont des impondérables : la situation sur Romainville ne doit ni continuer ni se répéter à d'autres reprises. Les équipes concertées ainsi que les élus ont transmis à plusieurs reprises la nécessité de la construction d'un nouveau collège, et l'impossibilité d'une resectorisation à marche forcée. Ils apprennent désormais, de manière soudaine et violente, que la resectorisation aura lieu dès septembre 2025. Est-ce là l'exemple type de la concertation et du dialogue social que le conseil départemental compte entretenir avec la communauté éducative ?

En outre, savoir nager au collège ne semble pas du tout être une priorité pour la rentrée prochaine. Cinq ans après le début de la pandémie COVID-19, qui a grandement impacté les progrès des apprentis nageurs du département, nous dénonçons toujours le manque d'ambition et de moyens alloués afin de permettre aux collégiens de maîtriser le savoir-nager. La note de service pour l'enseignement et l'évaluation de la natation scolaire à l'école et au collège (BOEN, février 2022) est pourtant claire. « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le programme d'Éducation Physique et Sportive ». Dans le même temps, les noyades estivales ne faiblissent pas, bien au contraire (rapport annuel de santé publique France, septembre 2024).

En Seine Saint-Denis, département le moins bien doté de France Métropolitaine en équipements sportifs (y compris pour les piscines), le nombre de non-nageurs ne faiblit pas. Près de 7 élèves sur 10 ne sont toujours pas en mesure d'obtenir l'Attestation Scolaire du Savoir-Nager à l'entrée en 6ème. Dans les faits, 38 établissements scolaires du département n'ont aucune heure allouée, malgré l'enseignement de l'activité obligatoire au sein de la programmation EPS.

Pour rappel, les heures de soutien en natation sont pour la grande majorité accordées en interne via la marge d'autonomie, et ce, malgré l'aide d'une heure accordée par le département. La nécessité d'organiser les groupes de niveaux (mathématiques / français) a rebattu les cartes dans la répartition de la marge, où « la guerre des heures » fait rage. Sans moyens fléchés par le département, l'enseignement de la natation dans la majeure partie des collèges se fait au rabais, au détriment de la réussite de nos élèves. En l'état actuel, il nous apparaîtrait logique de rehausser les moyens et de se montrer à la hauteur des enjeux, sur tous les plans. Au risque de se répéter : il y a URGENCE.

Nous demandons toujours la création, rien que pour les collèges de Seine-Saint-Denis, de 1000 postes d'enseignant·es, 100 postes de CPE, 550 postes d'assistant·es d'éducation et pédagogiques et 350 postes d'AESH. Cette demande est le reflet d'un besoin urgent porté par les personnels d'éducation du 93 et qui se sont énormément mobilisés depuis 1 an.

Nous vous alertons sur la situation des nombreuses élèves et de leur famille sans logis dans notre département.

Depuis le mois de mai 2024, au moins une vingtaine d'élèves scolarisé.e.s dans les écoles de Saint-Denis demeurent sans hébergement ou sont hébergé.e.s dans des conditions indignes, et ce parfois à plusieurs heures de leurs écoles, collèges et lycées. Devant l'hôpital Delafontaine, près des Gares, dans les rues, ces élèves et leurs parents vivent une situation de très grande précarité sous les yeux des pouvoirs publics sans que ces derniers ne réagissent. Les personnels de l'éducation nationale et parents d'élèves des écoles de la Ville de Saint-Denis, constatent avec effroi et indignation les violences que constituent l'absence d'hébergement et la vie à la rue n'obtiennent aucune réponse institutionnelle. Cette situation inhumaine et violente entraîne des conséquences logiques sur la scolarité de nos élèves (manque de concentration, privation de sommeil, difficultés relationnelles, d'apprentissage ou de mémorisation...).

Nous refusons d'accepter ces tristes réalités qui permettent de justifier à travers des questions administratives le fait que nos élèves dorment dans le froid, l'humidité tout en étant exposés aux dangers répétitifs et quotidiens de la rue. Nous regrettons que cette situation les prive d'un accès juste et équitable à l'éducation et représente une menace directe, pleine et entière sur leurs bien être.

Cette situation inhumaine remet en cause le principe d'égalité garanti par la loi et la constitution.

Les personnels et parents d'élèves des écoles de la Ville de Saint Denis demandent :

- * Un hébergement pérenne et salubre pour l'ensemble des élèves de la ville dormant à la rue ou hébergés très loin de leurs établissements scolaires ;
- * Des accompagnements sociaux et administratifs qui permettent à nos élèves et à leurs familles d'avoir accès aux droits fondamentaux garanti à chacun.e.s ;
- * Des accompagnements médicaux et psychologiques en réponse aux multiples violences et agressions subies par ces personnes vivant à la rue ;
- * La création d'un poste spécifique à la question des élèves dormant à la rue par la commune de Saint-Denis.

Enfin, puisque nous sommes réuni.es aujourd'hui dans cette instance et dans cette enceinte à Bobigny, nous ne pouvons qu'exprimer notre solidarité envers nos camarades travailleuses et

travailleurs du Conseil départemental, qui ont appris de manière brutale, lors de la cérémonie des vœux de M. Troussel, le déménagement imminent des services de Bobigny aux anciens locaux du COJOP, propriétés du groupe Icade, à Saint Denis. Ce déménagement, décidé de manière unilatérale, sans concertation des personnels, de leur représentant.es, des OS, nous choque profondément, tant il semble faire fi des questions de dégradation des conditions de travail que cela pourrait générer pour les agent.es, mais aussi des questions d'équilibre territorial que ce déménagement induit. Surtout, il est l'indicateur d'un mépris pour la concertation, celle des agent.es, celle de leur représentant.es, qui nous interroge. Nous continuerons à nous mobiliser aux côtés des agent.es contre ce déménagement imposé et ses conditions.

Nous vous remercions de votre attention.